

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juin 2025	N° 2025-250

Convocation du 28 mai 2025

Aujourd'hui vendredi 6 juin 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT

Mme Christine BONNEFOY à M. Jacques MANGON

M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY

Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL

M. Nicolas PEREIRA à M. Fabien ROBERT

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC

M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250606-lmc1108582-DE-1-1 Date de télétransmission : 16/06/2025 Date de réception préfecture : 16/06/2025 Publié : 16/06/2025
--

	Conseil du 6 juin 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Appui Administrative et Financière DGA	N° 2025-250

Bilan des acquisitions et cessions foncières de la Direction du foncier et des services fonciers des Directions développement et aménagement des pôles territoriaux de Bordeaux Métropole réalisées en 2024 - Décision - Approbation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis à délibération et annexé au compte administratif.

Ce bilan annuel des acquisitions/cessions a donc pour objet de donner un état de la réalité physique des opérations foncières réalisées au cours d'une année par la direction du Foncier et les services fonciers des Directions Développement et aménagement des Pôles territoriaux de Bordeaux Métropole.

Il est accompagné de tableaux récapitulatifs détaillés joints en annexe qui précisent les sommes ordonnancées (et non pas un état des actes signés sur l'année 2024) du 01/01/2024 au 31/12/2024.

ACQUISITIONS FONCIERES

Les acquisitions à titre onéreux effectuées en 2024, toutes compétences confondues, représentent un montant de 60 391 922,88 € TTC, frais annexes compris et concernent majoritairement les communes de Bordeaux, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles.

A noter, sur l'année 2024 quelques acquisitions significatives :

- le foncier dit Cracovie, allée de Boutaut sur Bordeaux, 18,17 M€,
- les fonciers de la ZAC 5 chemins, avenue de Magudas au Haillan, 5,84 M€,
- le rachat à l'EPF de foncier sur le secteur Drolin à Saint-Médard, 4,5 M€,
- le foncier pour le 3^{ème} dépôt sur Floirac, 3,09 M€,
- l'achat rue Lajaunie pour l'opération d'aménagement Brazza à Bordeaux, 2,08 M€,
- l'île d'Arcins à Latresne, 1,75 M€,
- des parcelles rue Camille Maumay à Bruges dans le cadre du PAE Ausone, 1,66 M€.

Les acquisitions à titre gratuit effectuées en 2024 représentent un montant de 1,41 M€ de valeur foncière.

CESSIONS FONCIERES

Pour l'exercice 2024, du point de vue des cessions réalisées figurant au compte 775 "produits de cessions d'immobilisations" et à l'article 7015 « ventes de terrains aménagés » pour les budgets annexes, les titres de recettes émis représentent un montant de 12 448 431,43 euros HT, principalement sur les communes de Mérignac, Blanquefort, Ambarès et Le Haillan.

A noter, sur l'année 2024 quelques cessions significatives :

- la vente de l'ilôt 4 du PAE de la glacière sur Mérignac pour 2,39 M€,
- la vente d'un foncier de la ZI de Blanquefort à la société Bardinet pour 1,2 M€,
- la vente d'un terrain nu sur Ambarès et Lagrave pour 0,9 M€,
- la vente d'un bien situé rue G Clémenceau à la ville du Haillan pour 0,87 M€,
- la vente d'une assiette de voirie sur Pessac pour 0,71 M€.

La seule cession à titre gratuit réalisée en 2024 s'élève à 78 803,76 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT qu'il importe, conformément aux dispositions susvisées de délibérer au Conseil de Bordeaux Métropole sur le bilan annuel de l'action foncière ainsi que sur les tableaux des acquisitions et cessions foncières,

DECIDE

Article unique : d'approuver le bilan annuel de l'action foncière ainsi que les tableaux annexés retraçant l'activité de l'année 2024 réalisée par la direction du Foncier et les Pôles territoriaux.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juin 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,